

Association agréée
pour la protection
de l'environnement

Sources et rivières

du
L I M O U S I N

Bulletin

SOURCES

n°12 / Février 2010

Compte rendu d'activité 2009

Sommaire :

- Rapport Moral 2010 du Président : Courage politique
- A l'occasion de la préparation de l'Assemblée Générale 2010, Retour sur les victoires et dossiers emblématiques 2009 :

Atteintes aux cours d'eau : les victoires de SRL

Raréfaction de la truite : une analyse enfin partagée

Urbanisme : guide et annulation de PLUs

Industries en limousin : actions en responsabilité

AREVA : les avancées du dossier des friches nucléaires

Courage politique :

Rapport moral du Président pour 2009

Pour ouvrir cette Assemblée Générale 2010, soulignons tout d'abord la réussite des actions menées par SRL qui nous conforte dans notre position d'association référent dans le domaine de l'eau. Parmi la très grande diversité des activités pour l'année écoulée (voir le compte rendu complet d'A.Gatet), nous retiendrons dans un premier temps trois domaines représentatifs de notre action pour en tirer, dans un second temps, un certain nombre d'enseignements. Nous nous appuyons ici sur le dernier rapport de la Cour des Comptes sur la politique de l'eau en France.

I – Trois actions exemplaires

Friches nucléaires

Ce dossier nous a beaucoup mobilisés autour de plusieurs opérations. Il y a tout d'abord notre participation au Groupe d'Expertise Pluraliste (GEP, voir Sources n°8 et 11) et à l'élaboration de son rapport final.

Nous ne sommes pas persuadés qu'un tel travail d'experts scientifiques pour l'essentiel apporte des éléments véritablement novateurs au service de la réhabilitation des sites du fait de faiblesses analytiques depuis le début de l'exercice :

- On met toujours en avant le risque sanitaire sans considération pour la valeur de l'environnement. On a donc un calcul coûts/avantages tronqué car de nombreuses nuisances ne sont pas prises en compte (dégradations des écosystèmes, pertes d'usages des sols,...).

On a également un calcul économique insuffisant car à aucun moment il n'est envisagé une évaluation monétaire des coûts et des bénéfices. Il est à craindre qu'une telle analyse ne puisse alors déboucher sur de véritables préconisations opérationnelles, faute de modèle de référence.

- On met toujours en avant la détermination par des experts du niveau d'acceptabilité des risques. Cette approche est dépassée. Il est admis maintenant que le niveau d'acceptabilité des risques pour une population est un construit social découlant d'un rapport de forces entre les différentes parties prenantes.

Il faudrait mettre en place une négociation environnementale pour aboutir à un compromis sur les questions suivantes : quel niveau d'acceptabilité des risques ? quel niveau de décontamination des sites ? jusqu'où va-t-on dans le coût de la réhabilitation ? qui va payer ?

- C'est ce genre de questions qui devrait être débattues lors des Commissions Locales d'Information et de Sécurité (CLIS). L'expérience que nous avons de ces commissions nous laisse très pessimistes quant à leur portée réelle. Ou bien faudrait-il leur donner des moyens (financiers et humains) pour aboutir à un travail plus efficace.

Saluons néanmoins le travail de la DRIRE qui s'est efforcée d'améliorer le fonctionnement de ces commissions et regrettons à nouveau l'attitude de l'exploitant Areva qui est toujours égal à lui-même dans sa langue de bois habituelle et dans sa résistance à une vraie réhabilitation des sites.

- Voilà pourquoi SRL a joué un rôle moteur dans la constitution d'un collectif pour la réhabilitation des sites miniers : réunions de formation ; préparation de la charte du collectif ; participation au club de la presse ; élaboration d'actions.

Ce dossier est loin d'être clos et il va falloir envisager une très grande diversification dans les types d'opérations à entreprendre dans les mois à venir.



Etude truite

Un deuxième dossier emblématique est celui de la raréfaction de la truite en Limousin (cf Sources n°11).

Notre étude, en dépit des incertitudes liées à la nature de l'information collectée, permet de tirer des conclusions suffisamment robustes pour orienter l'action publique. Il n'y a plus d'excuses à l'immobilisme et, au contraire, des mesures urgentes s'imposent.

Deux facteurs semblent dominants pour expliquer le déclin de la truite en Limousin : la multiplication des étangs et l'intensification des pratiques agricoles. Quatre autres facteurs interagissent : les obstacles à la remontée des poissons ; l'enrésinement des têtes de bassins ; les pollutions ; la gestion piscicole.

SRL a fait des préconisations pour lutter contre ces facteurs de déclin. Le problème est de savoir si nous réussissons à convaincre un certain nombre d'acteurs qu'il faudrait agir de façon très ferme : justice, fédération de pêche, administrations responsables de la police de l'eau, élus...

Urbanisme

Le troisième dossier qui a défrayé la chronique est notre action contentieuse concernant les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Au-delà de la publication du guide du PLU largement diffusé auprès des élus, nous sommes allés devant le Tribunal Administratif dans des cas exemplaires de ce qu'il ne faut pas faire. Les élus doivent se persuader que les PLU d'aujourd'hui préparent les problèmes de demain s'ils sont mal conçus. On ne peut donc tolérer que des PLU ne respectent pas les contraintes de la durabilité.

Au final, ces dossiers emblématiques portés par SRL démontrent l'échec des politiques menées dans ces trois champs : réhabilitation des sites miniers, lutte contre le déclin de la truite, maîtrise de l'urbanisation.

Cela peut s'expliquer par une évaluation

insuffisante de ces politiques mais également par un manque de courage politique dans l'application d'instruments qui seraient trop dérangeants (écotaxes, normes, règlements...).

Un bon exemple qui confirme les problèmes rencontrés par SRL pour faire avancer la cause environnementale est constitué par le dernier rapport de la Cour des Comptes (décembre 2009) sur la politique des agences de l'eau en France.

II – Les enseignements du rapport de la Cour des Comptes

La première partie du rapport dénonce « le bilan décevant de la politique de l'eau ».

Au-delà d'une amélioration trop lente de la qualité des eaux, la Cour des Comptes dénonce l'incapacité de la France à respecter les objectifs fixés par les directives européennes :

- Nitrates et pollutions d'origine agricole :
« Les résultats décevants constatés sur les nitrates comme sur les pollutions par les produits phytosanitaires trouvent en grande partie leur origine dans une insuffisante volonté de l'Etat, aux niveaux communautaire et national, de remettre en cause des pratiques agricoles durablement marquées par l'encouragement au productivisme et le choix d'une agriculture intensive » (p.621)

- Directive eaux résiduaires urbaines : le risque de condamnation demeure pour un montant estimé à 150M€. « La France a donc largement échoué à assurer la mise en œuvre de cette directive de 1991 en temps utile » (p. 623), et ce pour les raisons suivantes : dilution des responsabilités, mauvaise coordination entre les services de l'Etat, forme d'attentisme des agences, caractère insuffisamment répressif de la police de l'eau, anticipation insuffisante et suivi déficient des risques contentieux.



La deuxième partie du rapport analyse l'action de l'Etat et commence par dénoncer une action répressive insuffisante et mal suivie. Les chiffres sont éloquentes : les sanctions pénales ont diminué de 17% depuis 2004, le nombre de procès verbaux a chuté de 53% pour les délits liés à la pêche. Au final, peu de sanctions et des classements sans suite. Quand il est donné suite aux procès verbaux, les amendes prononcées sont peu dissuasives au regard des avantages retirés par les délinquants (1062€ en moyenne pour les délits, 394€ pour les contraventions).

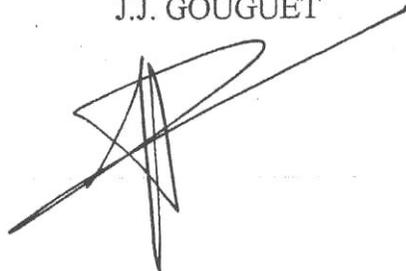
Dans **une troisième partie**, la Cour des Comptes analyse l'action des agences de l'eau. Le constat est réitéré : les agences s'apparentent plus à un système mutualiste qu'à un instrument d'une politique nationale soumise à des obligations de résultats. Cela signifie une politique peu efficace et des redevances trop faibles pour présenter un caractère incitatif. De plus, « alors que les pollutions diffuses agricoles constituent le principal enjeu de qualité des masses d'eau, aucune redevance n'a été créée sur les apports azotés agricoles » (p.631).

Il est donc intéressant de noter **les principales recommandations de la Cour des Comptes** :

- Pour les agences : améliorer l'évaluation des effets de leurs interventions et des redevances ; abandonner les aides curatives ; améliorer l'incitativité des redevances...
- Pour l'Etat : accentuer la répression des infractions ; améliorer le suivi des procès verbaux ; adopter une politique plus volontariste pour atteindre l'objectif de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole.

Ce sont tous ces éléments qui constituent depuis toujours le fondement des actions de SRL. Nous continuerons dans cette ligne pour contribuer, comme contrepuvoir, à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques. Merci à tous ceux qui participent à cette action collective.

Le président,
J.J. GOUGUET



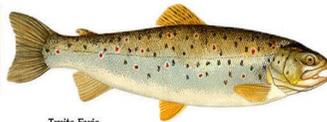
Raréfaction de la truite en limousin :

Une analyse enfin partagée

Dossier phare du groupe milieu de SRL, la question de la raréfaction de la truite en limousin a trouvé cette année un socle important pour nous permettre de porter un débat nécessaire et des actions indispensables à la préservation de cette espèce.

A l'initiative de SRL et de la fédération de pêche de la Haute Vienne, un comité de pilotage a en effet vu le jour. Composé de représentants de la fédération de pêche 87, des EPTB Vienne et Briance, du conservatoire régional des espaces naturels et de SRL, ce comité a largement atteint ses objectifs cette année :

- encadrer une recherche scientifique permettant de confirmer ou non le ressenti des bénévoles et adhérents associatifs et du monde de la pêche : la truite se raréfie.
- Dans l'affirmative, mettre en place un outil de communication permettant d'interpeller et de sensibiliser l'ensemble des acteurs à cette question.
- Proposer enfin des méthodes afin de



Truite Fario

s'attaquer à cette question cruciale pour le monde de la pêche et de la préservation des milieux aquatiques.

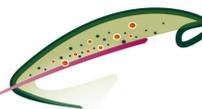
L'année 2009 a ainsi vu la finalisation du rapport scientifique qui confirme la légitimité de nos inquiétudes, et le lancement de la réalisation d'une plaquette de sensibilisation, pour le département de la Haute Vienne.

On peut saluer ici l'engagement politique des acteurs de la protection des milieux aquatiques, et la compétence de leurs techniciens et techniciennes.

2010, année internationale de la biodiversité, sera l'année de la truite pour SRL.

Atteinte aux cours d'eau :

Les actions de SRL en 2009



SRL a cette année encore saisi les tribunaux pour faire sanctionner et réparer des atteintes aux milieux aquatiques. Aux traditionnels dossiers de pollutions suite à des vidanges d'étangs, se sont ajoutés des dossiers de destruction de cours d'eau ou de projet d'infrastructure routière.

L'année 2009 a pourtant été marquée par un ralentissement très marqué de l'action des Procureurs de la République sur les dossiers environnement. Un très grand nombre de dossiers sont bloqués au Parquet pour des raisons inconnues, et ce malgré les nombreuses relances de SRL. On peut citer le dossier de la pollution de la Combade pas la porcherie de Doms en juillet 2008, qui n'a pas encore été traité cette année. Ou encore de nombreux dossiers corréziens étrangement bloqués chez monsieur le Procureur de la République.

Ce silence et ces retards sont d'autant plus inquiétants que le ministère de la justice avait pourtant demandé à ses Procureurs en 2008 de se rapprocher du monde associatif. SRL avait ainsi rencontré à plusieurs reprises le Parquet général de Limoges.

Autre motif de mécontentement pour SRL, le recours de plus en plus systématique aux procédures à la française de «plaidé coupable» en matière d'environnement.

Ces procédures ont souvent pour effet, compte tenu du niveau des peines, à transformer la sanction en véritable «droit à polluer» pour ceux qui ont les moyens de payer l'amende. SRL s'opposera de plus en plus à ce type de procédure, dans le contexte rappelé plus haut.

Urbanisme :

Participation et respect de la légalité

Action nouvelle en 2009 : SRL a décidé de se donner les moyens pour intervenir en matière d'urbanisme.

Grâce à l'arrivée de nouveaux bénévoles actifs et compétents en la matière, SRL a développé cette année une stratégie en trois points : éducation / participation / bâton (contentieux).

Education :

SRL a publié cette année le guide «PLU et environnement», à l'usage des citoyens, associations locales mais aussi élus.

Ce guide très pratique et largement illustré est disponible depuis juin sur le site internet de SRL et devrait être publié par Limousin Nature Environnement avec le concours de l'ADEME en 2010. La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce au soutien financier de la DIREN.

Participation :

C'est bien sûr à l'occasion des enquêtes publiques que nous pouvons proposer des améliorations aux projets de documents.



Cette année une dizaine de dossiers ont ainsi été analysés et des propositions apportées aux communes.

Contentieux :

Dernier volet de l'action de SRL cette année, la saisie du tribunal administratif dans les cas désespérés de maires refusants délibérément de respecter le droit de l'urbanisme.

Les PLU des communes de Saint-Victurnien et de Thouron ont ainsi été annulés cette année par le juge à notre demande.

Ces communes avaient été choisies à la lumière des enjeux environnementaux.

Notons que le maire de Saint-Victurnien a préféré attaquer médiatiquement SRL plutôt que de se remettre au travail et tirer les conséquences du jugement d'illégalité prononcé par un juge.

Industries : Vers plus d'actions en responsabilité

L'année 2009 aura aussi été marquée par quelques dossiers industriels. En voici les principaux.

Société ALVEA :

Cette filiale de TOTAL en Limousin a été prise en flagrant délit par l'administration, de non respect des règles de prévention des pollutions. Flagrant délit est en réalité un peu fort puisque l'administration savait depuis 1999 que ce dépôt d'hydrocarbures n'était pas équipé des mesures de prévention des pollutions des eaux. Il fallut attendre 2007 pour qu'enfin la préfecture se décide à mettre en demeure la société. Réaction de cette dernière : fermer le site pour aller s'installer ailleurs.

Face à ces faits, SRL et France Nature Environnement ont assigné la société devant le tribunal civil et l'ont fait condamner pour manquement aux règles de prévention des pollutions. La société est depuis février sous le coup d'un arrêté ordonnant la dépollution et le suivi du site pour 20 ans...

Société Malinvaud :

L'imprimeur limousin installé à Feytiat a été pris en flagrant délit de fonctionnement sans autorisation et pollution de l'Auzette. SRL qui a porté plainte a été entendue par la gendarmerie et fera tout pour que le principe pollueur payeur soit bien compris de cet entrepreneur.

Voilà en tout cas le mystère de la pollution récurrente de l'Auzette à Feytiat résolu !



AREVA : Les «avancées» du dossier des friches nucléaires

Le dossier des friches nucléaires du Limousin n'en finit pas d'occuper SRL et risque bien de nous occuper encore longtemps vu les derniers rapports publics.

Rappelez-vous, c'était en 1999 : SRL déposait plainte contre AREVA pour pollution des eaux et abandon de déchets suite aux nombreux constats associatifs, étayés par des rapports de la CRIIRAD. Les pollutions concernaient de nombreux anciens sites miniers d'uranium sur lesquels pourtant l'administration comme AREVA nous jurait que tout avait été réhabilité dans les règles de l'art.

En 2005, la Cour d'Appel de Limoges rendait sa décision : confirmation des pollutions, de l'inaction complice des pouvoirs publics, mais irresponsabilité pénale d'AREVA puisque le domaine de la radioactivité échappe totalement au droit commun. Responsable donc, mais pas coupable !

Le procès a eu des conséquences politiques importantes puisqu'il a mis en évidence l'absence de prise en compte de l'environnement dans la fermeture des anciens sites miniers, l'absence de contrôle de l'administration, et toute la problématique de la gestion à long terme des importants dépôts de déchets légués par AREVA.

- Le GEP : groupe d'expertise pluralistes «mines du limousin» :

Première étape de la prise en charge de la question par l'Etat, la création (par les ministres de l'écologie, de la santé et de l'industrie en 2005) de ce groupe d'une quarantaine d'experts, chargé de faire le point sur les pollutions actuelles et proposer des mesures pour les atténuer et gérer à long terme les déchets radioactifs enfouis sur les anciens sites miniers. SRL a accepté de participer à ce GEP et après 4 ans de travail, le rapport final devrait être rendu en mars.

Nous reviendrons largement sur ce rapport qui ne devrait que confirmer nos analyses sur les pollutions actuelles, sans pour autant proposer de mesures concrètes très nouvelles...

- La prise en charge du contrôle des anciens sites par la DRIRE :

La Direction régionale de l'industrie a en 2009 poursuivi sa politique nouvelle et innovante en Limousin : contrôler un industriel et lui imposer de limiter ses rejets polluants !

Plusieurs contrôles ont ainsi eu lieu qui confirment encore le bien fondé de nos accusations : AREVA est incapable de gérer les eaux polluées issues de ses sites.

- Reportage de France 3 :

Autre actualité importante : la diffusion du reportage de France 3 début février 2009, intitulé «Uranium : le scandale de la France contaminée». Ce sujet consacré à l'héritage minier a remué un peu notre ministre de l'équipement (en charge de l'environnement) Jean-Louis Borloo, qui a publié une circulaire ministérielle demandant aux DRIRE de faire enfin simplement leur travail.

SRL a été largement sollicité pour ce reportage, base encore aujourd'hui de conférences en lien avec la CRIIRAD.

- Collectif «sous nos pieds» :

Enfin, information la plus intéressante, la création cette année d'un collectif d'associations, partis politiques et syndicats validant une charte générale demandant une prise en charge enfin sérieuse et complète des déchets et pollutions issus des anciens sites miniers du Limousin.

SRL est membre de ce collectif qu'elle a largement contribué à créer. Constitué

aujourd'hui d'une trentaine d'organisations, il sera le siège d'actions nouvelles pour 2010.

En bref, les choses bougent, sauf chez AREVA qui continue à nier les problèmes, et encore chez certaines collectivités locales.



BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Etudiant / chômeur ----- | <input type="checkbox"/> 8 € |
| Adhérent ----- | <input type="checkbox"/> 16 € |
| Bienfaiteur ----- | <input type="checkbox"/> 30 € et plus |
| Donateur ----- | <input type="checkbox"/> € |
| Personne morale / associations ----- | <input type="checkbox"/> 50 € et plus |

Nom : date : .../.../ 2010

Prénom..... Profession :

Adresse :

.....

Téléphone : .../.../.../.../... e-mail

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »

SRL maison de la nature 11 rue Jauvion 87000 Limoges
Tél. / 06 77 68 46 45 mail : contact@sources-rivieres.org

BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Etudiant / chômeur ----- | <input type="checkbox"/> 8 € |
| Adhérent ----- | <input type="checkbox"/> 16 € |
| Bienfaiteur ----- | <input type="checkbox"/> 30 € et plus |
| Donateur ----- | <input type="checkbox"/> € |
| Personne morale / associations ----- | <input type="checkbox"/> 50 € et plus |

Nom : date : .../.../ 2010

Prénom..... Profession :

Adresse :

.....

Téléphone : .../.../.../.../... e-mail

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »

SRL maison de la nature 11 rue Jauvion 87000 Limoges
Tél. / 06 77 68 46 45 mail : contact@sources-rivieres.org